



GUIDE DU GARDIEN DE COLONIE

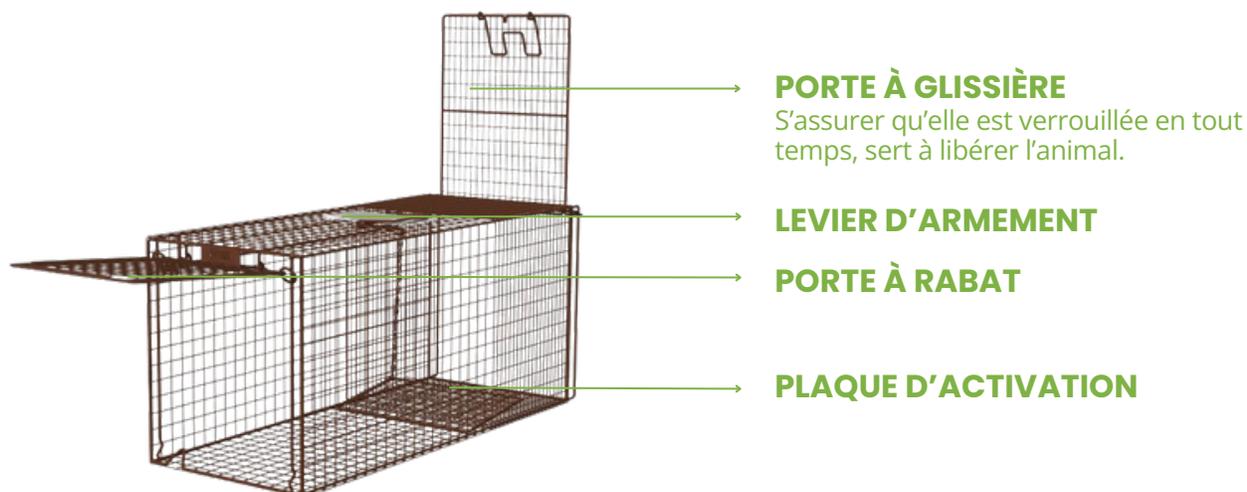
PROGRAMME CSRM DE LA SPCA ROUSSILLON

DEVENIR GARDIEN DE COLONIE : PROCESSUS D'INSCRIPTION

1. Compléter le formulaire d'application en ligne
2. Être contacté par un membre de l'équipe de la SPCA Roussillon (par téléphone)

LA CAGE-TRAPPE

Seules les cages-trappes prêtées ou approuvées par la SPCA Roussillon peuvent être utilisées pour la capture des chats féraux. Toute autre cage sera refusée afin de protéger les chats, notre personnel et nos gardiens de colonie. Pour emprunter une cage-trappe à la SPCA Roussillon, prenez rendez-vous par téléphone. Un dépôt de sécurité de 100\$ vous sera demandé (carte de crédit ou débit). La cage vous sera prêtée pour 2 semaines.



INSTALLATION DE LA CAGE

- Installer la cage-trappe à l'abri du soleil
- Ne jamais laisser la cage-trappe sans surveillance
- Ranger la cage-trappe durant la nuit

IMPORTANT: Votre cage-trappe devrait **uniquement être installée durant les horaires de prise en charge** de la SPCA Roussillon. Prévoyez le délai pour vous rendre au refuge une fois l'animal capturé.

Horaire de prise en charge

- Lundi au jeudi : 8h à 20h
- Vendredi : 8h à 12h
- Samedi et dimanche : **Aucun animal accepté**
- Jour férié : **Aucun animal accepté** *La veille d'un férié, arrivez avant 12h

CSRM : ÉTAPE PAR ÉTAPE

AVANT DE COMMENCER

- Établissez une routine avec les chats. Nourrissez-les à heure fixe durant 10 jours.
- Préparez le matériel pour la capture (appâts, papier journal, gants, couvertures ou serviettes). Choisissez des appâts odorants et attirants comme du poisson en canne. Aucun aliment avec des os puisqu'ils peuvent être très dangereux pour les chats.
- Réservez et récupérez votre cage-trappe à la SPCA Roussillon.

1 LA CAPTURE

- Cessez de nourrir les chats de 24 à 48 heures avant la capture.
- Préparez votre véhicule pour le transport (papier journal pour déposer la cage-trappe).
- Préparez les appâts dans des bols de plastique ou de petits contenants non-cassables.
- Placez les appâts dans la cage-trappe, à l'arrière de la plaque d'activation.
- Installez la cage-trappe sur un sol stable, là où vous pourrez facilement y garder un œil.
- Armez la cage-trappe.

2 TRANSPORT DU CHAT POUR STÉRILISATION

**Le chat peut être effrayé et très agité. Soyez vigilant quand vous manipulez la cage, et protégez vos doigts! Recouvrez la cage d'une couverture dès que le chat est capturé.*

- Présentez-vous à la SPCA Roussillon avec le chat dans la cage-trappe (sans rendez-vous, pendant les heures de prise en charge) et suivez les directives du personnel en place.
- Demeurez disponible dans les 24h qui suivent pour venir récupérer le chat au refuge.

3 RELÂCHE DU CHAT SUR SON TERRITOIRE

- L'équipe du refuge vous contactera avec l'heure à laquelle venir récupérer le chat.
- Une fois de retour chez vous, placez la cage-trappe à l'endroit où l'animal a été capturé.
- Ouvrez la porte à glissière et laissez le chat s'éloigner.
- Retournez la cage à la SPCA Roussillon, sauf si vous avez d'autres chats à faire stériliser.

**Il est possible et tout à fait normal que les gardiens de colonie ne voient pas un chat durant les jours suivant sa chirurgie.*

4 MAINTIEN DE LA COLONIE

- Recommencer à nourrir les chats sur une base régulière (ranger les bols entre les repas).
- Mettez de l'eau fraîche à la disposition des chats.



ASTUCE : POUR VOUS ÉVITER UN ALLER-RETOUR

Si vous n'avez qu'un seul chat à faire stériliser, apportez une cage de transport vide quand vous laisserez le chat en cage-trappe au refuge. Notre équipe médicale l'installera dans la cage de transport pour la relâche, vous évitant de devoir rapporter la cage-trappe à la maison.

RAPPEL : MODALITÉS DU PROGRAMME



CHATS QUI SE QUALIFIENT

- Chats féraux qui ne peuvent être manipulés ou approchés
- Chats vivant exclusivement à l'extérieur



CHATS QUI NE SE QUALIFIENT PAS

- Chats socialisés qui peuvent être manipulés
- Chats dégriffés
- Chatons de moins de 12 semaines d'âge
- Chats ayant un problème de santé sérieux

NOTE : il relève de la compétence de la SPCA Roussillon d'évaluer le comportement des chats capturés et possiblement les exclure du programme pour les placer en adoption.

CONDITIONS REQUISES POUR DEVENIR UN GARDIEN DE COLONIE

- ✓ Être âgé de 18 ans et plus
- ✓ Être propriétaire occupant de l'immeuble et habiter le rez-de-chaussée (les aidants ne sont pas soumis à cette règle)
- ✓ Dans le cas des immeubles à condo, une résolution autorisant les activités du demandeur (gardien et aidant) est requise par le syndicat de copropriété
- ✓ Être inscrit sur la liste des gardiens de colonie auprès de la SPCA Roussillon
- ✓ Être apte à comprendre les textes, les règlements et autres informations transmises par la SPCA Roussillon
- ✓ N'avoir reçu aucune objection de votre voisinage immédiat
- ✓ Se déplacer à la SPCA Roussillon pour l'emprunt d'une cage-trappe (dépôt de 100\$ sur carte de crédit ou débit, prêt pour 2 semaines)
- ✓ Avoir la capacité physique de manipuler une cage- trappe (15 kilos)

SUGGESTIONS D'ABRI

Une remise à laquelle on installe une chatière, une niche à chien recyclée, un cabanon dont la porte est laissée entrouverte ou le dessous d'un balcon aménagé peuvent servir d'abris.

Sinon, à l'aide de matériaux et d'articles trouvés en commerce, il est possible de concevoir des abris très discrets et forts pratiques pour les chats de la communauté pour lesquels vous avez la responsabilité.

Vous trouverez sur Internet une foule d'idées de récupération, allant des glacières en styromousse, des bacs de rangement en plastique, jusqu'à la conception d'abris en bois avec plans détaillés.



RAPPEL : MODALITÉS DU PROGRAMME (CONTRAT MORAL)

VOS DROITS

Le règlement municipal vous autorise à nourrir les chats de votre colonie. Ce droit est restrictif et ne peut être élargi aux autres animaux.

VOS RESPONSABILITÉS

- Installer et surveiller la cage-trappe utilisée pour la capture des chats.
- S'assurer du transport à la SPCA Roussillon du chat capturé pour sa chirurgie.
- Voir au bien-être des chats de votre colonie par un apport régulier en nourriture et en eau.
- Ne jamais laisser la nourriture dehors au risque d'attirer des animaux de la faune. Les chats devraient être nourris à des heures précises et la nourriture rangée entre les repas.
- Les chats ne doivent en aucun cas être une source de nuisance pour votre voisinage.
- Il est conseillé d'installer une litière (ex. bac de sable) dans votre cour afin que les chats de votre colonie y fassent leurs besoins, minimisant les dérangements pour le voisinage.
- Aviser la SPCA Roussillon si un chat de votre colonie est malade, blessé ou décédé.
- Déclarer à la SPCA Roussillon l'ajout d'un chat non stérilisé à votre colonie et entreprendre des démarches pour le faire stériliser.
- Aménager des abris pour protéger les membres de la colonie des intempéries. Assurez-vous que ces abris restent discrets et que l'accès soit libre de neige ou de tout autre objet.
- Vos interventions se limitent à votre propriété ou à la limite de votre terrain. Il est interdit de laisser de la nourriture destinée aux chats de la colonie sur les lieux publics.
- Maintenir de bonnes relations avec votre voisinage en expliquant ce qui motive votre démarche et les raisons pour lesquelles ces chats sont stérilisés.
- Dans le cas où vous ou toute autre personne vivant à l'adresse du gardien de la colonie commettriez des gestes de cruauté envers les animaux, tous vos privilèges de gardien de colonie vous seraient retirés et votre dossier serait signalé aux autorités compétentes.

SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Vous constatez qu'un animal se retrouve dans une situation inacceptable ou qu'il reçoit des soins inadéquats qui nécessitent une intervention ?

Que ce soit pour un animal de compagnie ou un animal d'élevage, vous pouvez déposer une plainte auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) : 1 844 ANIMAUX (264-6289) / www.mapaq.gouv.qc.ca



Merci de vous impliquer pour contrer la surpopulation de chats errants et assurer leur bien-être. Le programme ne serait pas possible sans la générosité de nos gardiens de colonie.

- L'équipe de la SPCA Roussillon